

## TERREAL : bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) année 2014

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

### Sommaire

1. Description de la personne morale concernée
2. Année de reporting de l'exercice et année de référence
3. Emissions directes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2
4. Emissions indirectes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2
5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer
6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée ainsi que les méthodes utilisées
7. Eléments d'appréciation sur les incertitudes
8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de postes d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES
9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone, facteurs d'émissions et PRG utilisés
10. A partir du deuxième bilan, explication de tout recalcul de l'année de référence
11. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES
12. Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du pôle de la coordination nationale

**TERREAL : bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) année 2014**

**Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)**

**1. Description de la personne morale concernée**

Raison sociale : **TERREAL**

Code NAF : **2332Z**

Code SIREN : **562 110 346**

Adresse : **15, rue Pagès 92150 SURESNES**

Nombre de salariés : Effectif inscrit CDI et CDD au 31/12/2014 : 1639

Description sommaire de l'activité : **production de matériaux de construction en terre cuite**

Mode de consolidation : **contrôle financier**

Schéma du périmètre organisationnel retenu :

Etablissement	Département	SIRET
BAVENT	14	56 211 034 600 078
BLAGNAC	31	56 211 034 600 284
CASTELNAUDARY	11	56 211 034 600 193
CHAGNY 1	71	56 211 034 600 086
CHAGNY 2	71	56 211 034 600 292
LE CHAMBON	16	56 211 034 600 136
CHASSENEUIL	16	56 211 034 600 144
COLOMIERS	31	56 211 034 600 169
CRED	11	56 211 034 600 193
LASBORDES	11	56 211 034 600 250
LE SEGALA	11	56 211 034 600 219
LES MUREAUX (bureaux)	78	56 211 034 600 284
LES MUREAUX (usine)	78	56 211 034 600 060
MONTPON	24	56 211 034 600 151
REVEL	31	56 211 034 600 177
RIEUSSEQUEL	81	56 211 034 600 235
ROUMAZIERES	16	56 211 034 600 128
SAINT-MARTIN-LALANDE	11	56 211 034 600 201
SAINT-PAPOUL	11	56 211 034 600 227
SURESNES	92	56 211 034 600 284

Description du périmètre opérationnel retenu :

- Catégories d'émissions :
  - o émissions directes,
  - o émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.

## TERREAL : bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) année 2014

### Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

- Postes d'émissions directes :
  - o Emissions de CO2 des installations soumises à la directive 2003/87/CE : émissions de combustion et émissions de process.
  - o Emissions de CO2 des installations non soumises à la directive 2003/87/CE : émissions de combustion et émissions de process.
  - o Emissions de CO2 des véhicules.
- Postes d'émissions indirectes :
  - o Consommation d'électricité pour usage industriel et bureaux.
- Sources d'émissions directes fixes :
  - o Fours terre cuite (combustion de gaz naturel, décarbonatation des matières premières).
  - o Séchoirs terre cuite (combustion de gaz naturel).
  - o Chaudières (combustion de gaz naturel).
  - o Rétracteurs d'emballage (combustion de gaz naturel).
- Sources d'émissions directes mobiles :
  - o Engins de manutention, de transport, de carrières (carburant)
  - o Voitures de service et de fonction (carburant diesel et essence)
- Sources d'émissions indirectes fixes :
  - o Electricité pour les procédés mécaniques industriels (broyage, ventilation, extrusion, pressage, manutention, air comprimé).
  - o Electricité pour le chauffage, le rafraîchissement, l'éclairage et les usages divers des locaux industriels et des bureaux.

## 2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

TERREAL : bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) année 2014

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

3. Emissions directes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2 &

4. Emissions indirectes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

			Emissions GES (en Tonnes de CO2)												
			année de référence 2011 (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					2014 -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					différence année de référence et année du bilan (TCO2e)		
catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes CO2e)	N2O (Tonnes CO2e)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes CO2e)	N2O (Tonnes CO2e)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	valeur 2015-valeur 2011
Emissions directes	1	Emissions de COMBUSTION des installations soumises à la directive 2003/87/CE					206 083						167 675		-38 408
	3	Emissions de PROCESS des installations soumises à la directive 2003/87/CE					21 500						20 703		-797
	1	Emissions de COMBUSTION des installations NON soumises à la directive 2003/87/CE					5 813						4 512		-1 301
	3	Emissions de PROCESS des installations NON soumises à la directive 2003/87/CE					150						179		29
	2	Emissions des véhicules					7 299						4 947		-2 352
	Sous total						<b>240 845</b>							<b>198 016</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Consommation d'électricité pour usage industriel et bureaux					8 192						7 385		-807
	Sous total						<b>8 192</b>						<b>7 385</b>		<b>-807</b>

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Les autres émissions indirectes de GES n'ont pas été évaluées. Cela concerne notamment les locaux de bureau en location à SURESNES et BLAGNAC (choix du contrôle « financier » du périmètre organisationnel).

## TERREAL : bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) année 2014

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

### 6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée ainsi que les méthodes utilisées

Aucune émission évitée.

### 7. Éléments d'appréciation sur les incertitudes

#### 7.1. Sources des données d'incertitude

- Installations soumises à la Directive 2003/87/CE : les plans de surveillance.
- Installations non soumises à la Directive 2003/87/CE : évaluation ad hoc.
- Facteurs d'émissions : Base Carbone

#### 7.2. Calcul d'incertitude

Les calculs suivent les recommandations du GIEC chapitre 6 relatives au cumul des incertitudes: tableau ci-dessous.

catégories d'émissions	Postes d'émissions	incertitude sur les données d'activité	incertitude sur les facteurs d'émissions	incertitude globale
Emissions directes	Emissions de COMBUSTION des installations soumises à la directive 2003/87/CE	0,5%	5,0%	5,0%
	Emissions de PROCESS des installations soumises à la directive 2003/87/CE	0,2%	3,0%	3,0%
	Emissions de COMBUSTION des installations NON soumises à la directive 2003/87/CE	0,5%	5,0%	5,0%
	Emissions de PROCESS des installations NON soumises à la directive 2003/87/CE	1,0%	6,0%	6,1%
	Emissions des véhicules	2,0%	4,5%	4,9%
	<b>Sous total</b>			

### 8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de postes d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Aucune source n'a été exclue.

### 9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone, facteurs d'émissions et PRG utilisés

Facteur d'émission modifié	Valeur de la Base Carbone en 2014	Valeur retenue	Source documentaire
Emission de CO2 pour la combustion du gaz naturel	204 g / KWh pci Soit : 184 g / KWh pcs	185 g / KWh pcs	Facteur d'émission national retenu dans tous les plans de surveillance des installations soumises au PNAQ conformément à l'arrêté du 28 juillet 2005, Annexe III

Raison de ce choix : opter pour le plan de surveillance est préconisé dans le guide Méthodologique de mars 2015 version 3b. (Page 20). Les émissions de CO2 dans le cadre du PNAQ étant publiques, il nous semble préférable de ne publier que des données cohérentes entre elles et de ne pas risquer d'avoir 2 valeurs, une pour les émissions du PNAQ et une pour le bilan GES.

A noter que les facteurs d'émissions pour la décarbonation, sont ceux des plans de surveillance.

## TERREAL : bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) année 2014

Conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)

### 10. A partir du deuxième bilan, explication de tout recalcul de l'année de référence

L'année de référence a été recalculée suite quelques erreurs : prise en compte des facteurs d'émission et confusion entre intrants et sortants de la combustion. Les facteurs pris en 2014 sont les FE contenant les PRG, ils convertissent donc directement la donnée en tCO2e.

### 11. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

[www.terreal.com](http://www.terreal.com)

Responsable du suivi : Isabelle DORGERET  
Fonction : Directrice du développement durable  
Adresse : 15, rue Pages 92150 SURESNES  
Téléphone : 01 49 97 20 71  
Mail : [isabelle.dorgeret@terreal.com](mailto:isabelle.dorgeret@terreal.com)

### 12. Synthèse des actions pour réduire les émissions de GES en 2015 – 2016- 2017

#### - Un bilan GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui, conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement.

#### - Description des politiques, stratégies ou programmes GES

#### Remarque préalable importante :

Les émissions de combustion et de process des installations industrielles représentent plus de 97 % des émissions de GES de TERREAL. Les émissions en valeur absolue sont donc directement corrélées à l'activité industrielle. Il est très difficile de prévoir nos niveaux d'activité futurs tant la situation économique du secteur de la construction est incertaine.

#### Principales actions prévues :

- Projet ECOCEA : alimentation du site de Chagny (71) en biométhane issu de la méthanisation des ordures ménagères de l'Est du département de Saône-et-Loire. Démarrage prévu en 2014. Impact année pleine 5 800 tonnes de CO2/an. L'impact de 2015 envisagé est de 1 000 tonnes car c'est l'année de démarrage.
- La réalisation des audits énergétiques en 2014 et 2015 donne lieu à de nombreux projets d'économies d'énergie dans les sites de production, ils visent à une réduction des consommations de l'ordre de 5% entre 2014 et 2017.
- Le projet HEART co-financé par le programme Life+ de l'union Européenne vise à démontrer l'intérêt de l'utilisation d'échangeurs statiques à contact direct pour la récupération de la chaleur des fumées de four et leur épuration. Un échangeur démonstrateur est installé sur le site de l'usine Terreal dite du Ségala à Labastide d'Anjou (11). Impact attendu en année pleine : 2 520 tonnes de CO2 soit -17% pour ce site. <http://life-heart-terreal.com/>
- Un projet de méthanisation de déchets agricoles est en cours d'étude à proximité du site de Terreal de Roumazière Loubert (17). Impact attendu en année pleine : 50GWh de gaz naturel.
- Une étude est également en cours sur un projet de méthanisation de déchets agricoles et agroalimentaires à proximité du site Terreal de Lasbordes (11). Impact attendu en année pleine : 31 GWh de gaz naturel.
- Deux projets de Cogénérations sont également à l'étude sur les sites de Roumazière Loubert (17) et Chagny (71).